



La loi EVIN s'applique-t-elle à Mayotte

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 31 janvier 2004

Bonjour,

Résidente à Mayotte (Collectivité Départementale Française) je constate que la Loi EVIN n'est pratiquement nulle part appliquée, dans les lieux à usage collectif

Merci m'indiquer si la loi EVIN s'applique sur ce territoire, ou si elle ne concerne que la Métropole. Je n'ai pas pu trouver cette information sur le site WEB, dans le texte de loi.

Avec mes remerciements.

Réponse :

Oui, à ces différences près : Chapitre VI : Lutte contre le tabagisme Article L. 3816-1 du code de la santé publique : Les dispositions du titre unique du livre V de la présente partie, sous réserve de l'adaptation de l'article L. 3816-2 sont applicables dans la collectivité territoriale de Mayotte.

Article L. 3816-2 : Pour son application dans la collectivité territoriale de Mayotte, les mots « au sens du troisième alinéa (2°) de l'article 564 decies du code général des impôts » sont supprimés à l'article L. 3511-1.